

Programme BPJEPS APT

(programme faisant convention)

SPORT ACADEMIE

22 Rue Flammarion

24000 PERIGUEUX

contact : alex@sportacademie.Fr

Description :

Enseignement des UC du BPJEPS APT

Objectifs :

Préparer les stagiaires à l'examen grâce à une alternance de cours théoriques et pratiques

Objectifs professionnels :

Les stagiaires seront capables d'effectuer les missions suivantes :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Dates :

06 septembre 2022 au 30 juin 2024

Horaires :

les Lundi et Mardi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Ressources :

Le FORUM, allée Anatole France 24750 TRELISSAC

Planning du cours :

Cf Ruban pédagogique

Tarif :

Le coût total du parcours est de 15 950€ net de taxes.

Conditions générales de vente :

- Prise en charge en apprentissage = le financement est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise. Il n'y a pas de coûts formation pour l'apprenti. L'accord de prise en charge doit être reçu un mois maximum après la signature du contrat. Sans accord de prise en charge c'est l'entreprise qui devra s'acquitter du coût de la formation, soit 15 950€ net de taxes. Le paiement s'effectue par année de formation en trois échéances : 50% au 1^{er} mois, 25 % à la moitié de l'année scolaire et 25% à la fin de l'année scolaire. Idem pour la seconde année.
- Prise en charge par un financeur public (pôle emploi, caisse des dépôts et consignations...). L'accord de prise en charge doit être reçu un mois avant le début de la formation. Sans accord de prise en charge le stagiaire ne pourra pas participer à la formation.
- Prise en charge par l'employeur = l'entreprise devra s'acquitter du coût total de la formation, soit 15 950€ net de taxes. Le paiement s'effectue par année de formation en trois échéances : 50% au 1^{er} mois, 25 % à la moitié de l'année scolaire et 25% à la fin de l'année scolaire. Idem pour la seconde année.
- Autofinancement = le stagiaire devra s'acquitter du coût total de la formation, soit 15 950€ net de taxes. Le paiement s'effectue par année de formation en trois échéances : 50% au 1^{er} mois, 25 % à la moitié de l'année scolaire et 25% à la fin de l'année scolaire. Idem pour la seconde année.

Si le stagiaire abandonne en cours de parcours, la somme restant dû correspond à la prochaine échéance dû. La première année au démarrage 50%, à partir du 2^{ème} mois de la première année 25% et à partir du 6^{ème} mois de la première année 25%. Idem pour la seconde année.

Dans le cadre d'un financement OPCO, si l'OPCO ne finance pas les abandons de parcours, la somme sera dû par l'entreprise.

Si le stagiaire bénéficie d'un parcours aménagé, le coût de la formation sera calculé au prorata d'un parcours complet et nécessitera une convention de formation spécifique.

Programme détaillé

- 1- Tests de sélection
- 2- Le positionnement
- 3- Organisation pédagogique de la formation
- 4- Qualification des formateurs
- 5- Moyens et équipements de la formation

1- MODALITES D'ORGANISATION DES TESTS DE SELECTION

Les exigences préalables à l'entrée en formation :

Elles permettent de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettent d'accéder à la spécialité Activités Physiques pour Tous. Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 9 du décret du 31 août 2001 précitées, sont :

- l'attestation de formation aux premiers secours (exigée dans le dossier d'inscription)
- un certificat médical de non- contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation (exigé dans le dossier d'inscription),

La réussite aux tests définis dans l'annexe III de l'arrêté du 07 Juillet 2006. Les tests spécifiques liés aux exigences préalables à l'entrée en formation seront les tests présentés ci-dessous.

Les Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Date : voir la liste des sessions établie par la DRAJES Nouvelle Aquitaine. La DRAJES Nouvelle Aquitaine a mis en ligne, sur son site Internet, la liste des Tests prévus pour l'APT sur l'année 2022.

Les Tests de sélection :

Notre test de sélection pour rentrer au sein de Sport Académie est un entretien individuel avec un jury composé de deux personnes : chef d'entreprise et équipe pédagogique.

Voici notre grille de notation pour le classement et la sélection des candidats.

Une présentation écrite du projet professionnel	Préparation personnelle Une heure	Vous devrez préparer votre entretien individuel grâce à une trame remise par Sport Académie. Vous devrez notamment présenter votre projet professionnel, vos motivations ainsi que vos attentes quant à votre futur métier.
Un entretien Note sur 20	20 minutes	- Capacité à formaliser une présentation personnelle (6 pts), - Motivation (4 pts), - Expérience acquise dans le milieu (5 pts),

		- Capacité à prendre en compte l'expression des interlocuteurs (5 pts).
--	--	---

Chaque épreuve est formalisée par une grille d'évaluation comprenant les critères susvisés.

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats. L'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre maximum de places ouvertes qui est au nombre de 15.

Les équivalences :

Sont exemptés des tests liés aux exigences préalables : (parcours d'habileté motrice sports collectifs et épreuve pratique) :

- les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée,
- les titulaires du BAPAAT,
- les titulaires d'un BEES ou d'un diplôme supérieur dans le champ du sport (licence entraînement, licence management, licence professionnelle, DEUST).

2-MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT

Le positionnement

DATES : une semaine avant l'entrée en formation comme précisé sur le Ruban pédagogique.

Le positionnement a pour objectif de :

- Repérer les compétences déjà acquises,
- Proposer au candidat un parcours individualisé de formation en fonction des compétences détenues par le stagiaire. Le positionnement permet de proposer un allègement de formation individualisée, au cas par cas.

Le positionnement permet également au stagiaire de découvrir les référentiels du diplôme (phase d'accueil) et de se situer par rapport à eux en mettant en relation :

- Ses motivations et son projet professionnel avec le référentiel professionnel,
- Ses acquis d'expérience avec le référentiel de certification.

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique

Elles permettent d'attester les capacités professionnelles du candidat qui doit être capable de :
« Rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers. Citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité. Etre capable d'aménager les zones d'évolution, dans le domaine spécifique des sports collectifs, en toute sécurité individuelle ou collective. »

Deux temps permettent de vérifier les capacités professionnelles et de délivrer l'attestation.

1. Le positionnement
2. Au cours du premier trimestre de la formation.

3-L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la formation sera conçue à partir de l'analyse des différents niveaux de responsabilité conférés à l'animateur en situation professionnelle dans sa structure.

Ces niveaux de responsabilité seront extraits du traitement des enquêtes adressées aux structures identifiées qui sont les collectivités territoriales et les clubs :

Oltre les aspects strictement liés à l'encadrement direct des publics (comme assistant ou en responsabilité) les structures classent les compétences d'agent de développement et les compétences de coordination d'autres intervenants comme prioritaires pour l'animateur de niveau IV.

A partir de cette analyse, quatre niveaux de responsabilité pourront être définis. L'animateur peut- être :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Ces quatre niveaux de responsabilités identifiés à partir de la réalité professionnelle et des

besoins :

- Constituent les pivots autour desquels s'organise la formation, en quatre temps, et permettent une montée en puissance de l'animateur en situation professionnelle,
- Permettent de positionner les candidats en début de formation et d'adapter celle-ci à l'activité professionnelle,
- Permettent de distribuer le travail qui serait à faire dans la structure pour développer les compétences afférentes,
- Permettent de bien cibler l'action des tuteurs par le balisage précis des compétences à atteindre à chaque étape de la formation.

Ces niveaux référencés organisent verticalement la formation et constituent des points de passage dans la montée en charge du stagiaire en situation professionnelle.

Sur le plan transversal, notamment sur les deux premiers temps de formation, le dispositif mis en place s'organise autour d'une interrelation de trois paramètres que sont :

- L'analyse des sports collectifs,
- Les conséquences de l'activité sur le pratiquant,
- La démarche d'intervention de l'animateur.

Pour chacun de ces quatre niveaux de responsabilité qui marquent l'activité professionnelle et les quatre temps de formation :

- Sont extraites les compétences contenues dans le référentiel (document ci-après),
- Sont déclinés les contenus de formation permettant de construire ces compétences,
- Sont proposées les tâches à accomplir dans la structure, afin de développer les compétences cibles, par la voie du guide d'accompagnement.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UNITE CAPITALISABLE 1	
UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	
OI 1-1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
1-1-1	Adapter sa communication aux différents publics

	1-1-2 Produire des écrits professionnels
	1-1-3 Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2	Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
	1-2-1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
	1-2-2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
	1-2-3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3	Contribuer au fonctionnement d'une structure
	1-3-1 Se situer dans la structure
	1-3-2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
	1-3-3 Participer à la vie de la structure
UNITE CAPITALISABLE 2	
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE	
OI 2-1	Concevoir un projet d'animation
	2-1-1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
	2-1-2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
	2-1-3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2	Conduire un projet d'animation
	2-2-1 Planifier les étapes de réalisation
	2-2-2 Animer une équipe dans le cadre du projet
	2-2-3 Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3	Evaluer un projet d'animation
	2-3-1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
	2-3-2 Produire un bilan
	2-3-3 Identifier des perspectives d'évolution
UNITE CAPITALISABLE 3	
UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »	

OI 3-1 3-1-1 3-1-2 3-1-3	Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle Organiser la séance ou le cycle
OI 3-2 3-2-1 3-2-2 3-2-3	Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités Adapter son action pédagogique
OI 3-3 3-3-1 3-3-2 3-3-3	Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés Évaluer son action Évaluer la progression des pratiquants
UNITE CAPITALISABLE 4 UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE.	
OI 4-1 4-1-1 4-1-2 4-1-3	Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités Adapter les techniques en fonction des publics
OI 4-2 4-2-1 4-2-2 4-2-3	Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
OI 4-3	Garantir des conditions de pratique en sécurité

4-3-1	Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4-3-2	Aménager la zone de pratique ou d'évolution
4-3-3	Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

Contenus et méthodes pédagogiques

Volumes horaires :

	Nombre de jours	Nombre d'heures
Positionnement	2	14
Module P Projet	35	245
Module APEN	30	210
Module APJS Jeux Sportifs	20	140
Module APEC	20	140
SPES	5	35
SPEN	10	70
Présence en entreprise	418	
BP APT	120	854

Intitulé de la certification	Date
Module P	Juin 2 ^{ème} année
Module APJS	Avril à Juin 1 ^{ère} année
Module APEC	Mars à Avril 2 ^{ème} année
Module APEN	Octobre à Novembre 2 ^{ème} année
EPMSP	Octobre à Décembre 1 ^{ère} année

4- QUALIFICATION DES FORMATEURS

Formateurs

LISTE DES FORMATEURS
SPORT ACADEMIE
BPJEPS APT SPORT CO
Session 2020-2022

NOM	PRENOM	QUALIFICATION	MATIERE	STATUT	ROLE dans la formation visée
VENOU	Frédéric	DESJEPS performance sportive mention football.	SPORT COLLECTIF CONNAISSANCE DES PUBLICS	Salarié mi-temps	Formateur référent : il coordonne l'équipe pédagogique, s'assure du bon déroulement de la formation et prépare les stagiaires à la certification des modules B et C.
ISSARTIER	Fabien	DEJEPS Animation socio- éducative ou culturelle mention « développement de projets, territoires et réseaux » BEESAPT BEATP ASVL	APEN APEC APCL	Salarié mi-temps	Prépare les stagiaires à la certification du module D « APEN », « APEC » et « APCL ».



DEJEAN	CORALIE	BPJEPS AGFF	APEC	Auto- entrepreneur	Prépare les stagiaires à la certification du module D « APEC ».
--------	---------	-------------	------	-----------------------	---

*les intervenants extérieurs seront épaulés à chaque séance par le coordonnateur M.Venou

5- MOYENS ET EQUIPEMENTS

Espace pratique

Par convention avec les villes

A Trélissac

Les installations sportives :

- Un gymnase
- Un terrain de rugby
- Un terrain synthétique

Ainsi qu'une salle de cours équipée (tableau, bureau, vidéoprojecteur) dans les locaux du Trélissac Football Club.

Nom, Date et Signature

SPORT ACADEMIE

Cachet de l'entreprise